

Ce qui se joue dès le **19 mars**, et au delà !

Mobilité, promotions, rémunérations : destination « Seul(e) à la merci du Préfet local » ?

- **L'évaluation annuelle individuelle** devient l'élément prépondérant dans la fixation de mon niveau de rémunération
- **Les lieux d'appel sont déstructurés et dénaturés (CAP/CCP)** et les voies de recours rendus plus complexes (obligation de recours hiérarchique avant le Tribunal Administratif)
- Dans un **régime des retraites « unique »**, le statut des fonctionnaires ne survivra pas en l'état, amenant à la fin des avancées générales et du déroulement de carrière
- Les décisions nous concernant seront prises **dans l'opacité la plus totale**, intégrant la seule volonté de l'autorité locale
- **L'égalité de traitement de ma situation** vis à vis des collègues est mise à mal, y compris dans la dimension "action sociale"
- Plus aucune possibilité de renseignement au sein d'un SG de proximité, **disparition des chaînes RH ministérielles** si les projets du ministère de l'Intérieur aboutissent

Droits et garanties collectifs: destination « Chacun pour soi et tous perdants » ?

- La **fin des CAP mobilité/promotion** dès 2020
- La **suppression des CHSCT** dès 2022, remplacés au mieux par un ersatz de sous-commission
- Le renvoi au niveau local de pans entiers de « négociation » **sur des sujets traités jusque là au niveau national**
- En résumé, la **diminution drastique du nombre de représentants** du personnel, la **suppression des garanties nationales** renvoyées au rapport de force local (par définition déséquilibré), la **disparition des dispositifs ministériels** (RH, action sociale, ...) et un alignement généralisé vers le bas.

Recours au contrat et précarisation : destination « Dernière génération de fonctionnaires »

- **Le contrat est progressivement généralisé** grâce aux voies dérogatoires au recrutement de fonctionnaires, les derniers d'entre-eux sont stigmatisés comme à France Télécom
- Le contrat est **immédiatement généralisé dans les Établissements Publics** : gare aux arbitrages AP2022 sur les missions des DDI !
- Des nombreux **corps sont mis en extinction** à terme, ainsi que les écoles de formation initiale de nos ministères
- **Toute privatisation même partielle** de mission nous amène à être automatiquement détachés sur un contrat de droit privé.
- Si mes missions sont transférées dans un autre ministère (le sort prévu pour les SG), je suis placé **en PNA « à durée déterminée »** et invité ensuite à me retrouver un poste
- Les outils sont mis en place, **y compris le chômage**, pour permettre d'évacuer les fonctionnaires perdant leur poste ... avec 50 000 postes à supprimer à l'État, les DDI seront encore en première ligne

Avenir des DDI : destination « Tout le monde en préfecture ou en sous-préfecture » ?

- C'est le ministre de l'Intérieur qui en parle le mieux ! → cf [communiqué](#) sur son discours du 17 janvier devant les préfets

Le moment de dire **NON à cette « transformation » de la Fonction Publique !**

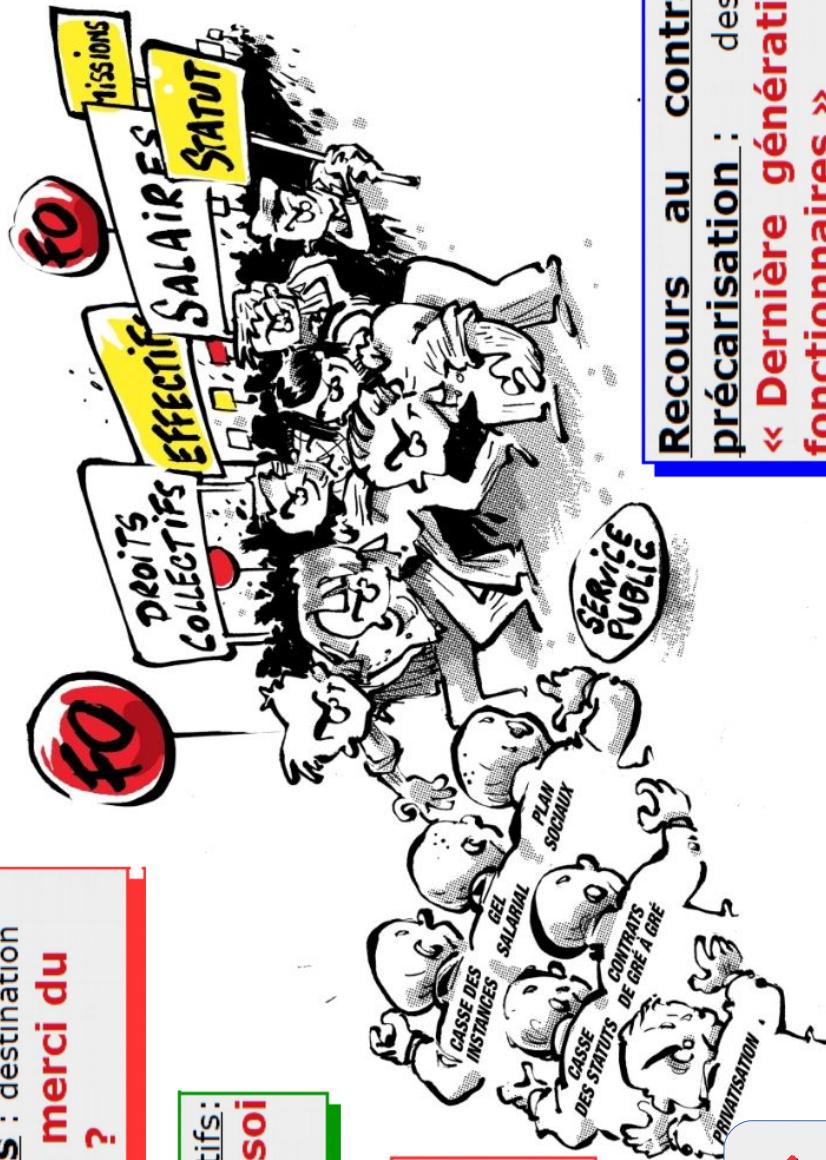
Il n'y aura pas de match retour !!!

Mobilité, promotions, rémunérations : destination « **Seul(e) à la merci du Préfet local** » ?

Droits et garanties collectifs : destination « **Chacun pour soi et tous perdants** » ?

Avenir des DDI : destination « **Tout le monde en préfecture ou en sous-préfecture** » ?

« **Transformation** »
de la Fonction
Publique
Dès le 19 mars
On dit NON !!!



Recours au contrat et précarisation : destination « **Dernière génération de fonctionnaires** »

ENTREZ DANS LA MÊME !!